

## **Changements au guide de demande pour le volet « Priorités du marché du travail de la Nouvelle-Écosse pour les médecins »**

### **Entrée en vigueur : Le 16 avril 2020**

- La section sur les fonds pour l'établissement a été mise à jour pour refléter les lignes directrices du gouvernement fédéral quant aux fonds requis à l'arrivée. De plus, on a clarifié l'exigence selon laquelle les fonds et les revenus disponibles du demandeur doivent être suffisants pour subvenir aux besoins de toutes les personnes à charge, même si elles ne viennent pas au Canada avec le demandeur.
- L'adresse courriel est [immigration@novascotia.ca](mailto:immigration@novascotia.ca).